

# SÉANCE extraordinaire

Le 11 février 2019

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 février 2019, à 12 h 20, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS** : Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT** : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### **190211.061 APPROBATION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2018**

Il est majoritairement résolu d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de décembre 2018 un montant de 162 403.67 \$.

Madame le maire émet sa dissidence compte-tenu que sa perception est à l'effet que certains éléments de la facture de Morency avocats au montant de 494.74 \$ sont discutables et nécessite discussion. Elle exerce donc son droit de veto concernant cette facture uniquement.

Voir les  
considérants  
ci-annexés

Messieurs les conseillers Richard Duguay et Denis Pelchat émettent également leur dissidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **190211.062 AUTORISATION – PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2018, le nombre d'heures accumulées en temps supplémentaires pour monsieur Robert Beauchamp, technicien en assainissement des eaux, s'élève à 834.50;

CONSIDÉRANT que ses heures cumulées sont impayées depuis 2016;

CONSIDÉRANT la clause 8.12 de la convention collective que le salarié ne peut accumuler plus de (10) jours de congé compensatoire par année civile et que ces jours ne peuvent être cumulatifs d'année en

année;

CONSIDÉRANT que les employés qui ont la prime de garde pour les travaux publics n'ont pas été en mesure d'appliquer la clause 8.12 étant donné un manque d'effectif;

CONSIDÉRANT la recommandation du personnel de direction d'effectuer un chèque de 15 000 \$ sans retenue d'impôts, conformément à l'approbation du Ministère du Revenu du Québec et de l'Agence du revenu du Canada, à l'ordre d'Industrielle Alliance pour le fonds de pension de monsieur Robert Beauchamp spécifiquement pour ce cas, afin de régler une partie des heures cumulées de monsieur Beauchamp ;

CONSIDÉRANT que des mesures appropriées seront prochainement suggérées au Conseil afin d'éviter pareille situation à l'avenir ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Kim Duffy, directrice du service des finances, à effectuer le paiement de 15 000 \$ à Industrielle Alliance dans le régime de fonds de pension de monsieur Robert Beauchamp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190211.063 FORMATION D'UN COMITÉ D'ÉLUS – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL-CADRE DE LA VILLE DE CHANDLER**

CONSIDÉRANT que la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Chandler est échue depuis le 31 décembre 2018 et que cette dernière doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer trois (3) élus qui seront responsables de réviser la politique des conditions de travail et disponibles pour participer à la négociation afin qu'une entente sur les conditions de travail soit établie ;

EN CONSÉQUENCE, voici les propositions :

Monsieur Donald Vachon propose monsieur Bruno-Pierre Godbout. Cette proposition est appuyée par monsieur Gaétan Daraïche;

Madame Meggie Ritchie propose monsieur Gaétan Daraïche. Cette proposition est appuyée par monsieur Donald Vachon.

Monsieur Richard Duguay propose Denis Pelchat. Cette proposition n'est pas appuyée.

Il est donc majoritairement résolu que messieurs les conseillers Gaétan Daraïche et Bruno-Pierre Godbout seront les élus désignés pour représenter le conseil lors de la négociation de la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Chandler 2019-2023.

Messieurs les conseillers Richard Duguay et Denis Pelchat, et madame Louise Langlois, maire, émettent leur dissidence sur cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190211.064 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – ENTRETIEN DES PISTES DE SKI**

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a fait l'acquisition d'une surfaceuse-traceuse à pistes de ski de fond en décembre 2018.

CONSIDÉRANT que la motoneige déplace la surfaceuse sans efficacité.

CONSIDÉRANT qu'après avoir effectué des tests sur différentes surfaces à entretenir, nous recommandons l'achat d'un véhicule côte-à-côte avec chenilles.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil recommande l'achat d'un côte-à-côte BPR 800 – année 2018 – au montant 23 334 \$, taxes non incluses.

Il est également résolu que le paiement de ladite facture se fera par un emprunt au fonds de roulement de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190211.065 ADOPTION – PLAN D'ACTION RELATIF À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE L'OPTIMISATION DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE PLEIN AIR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil adopte Plan d'action relatif à la Politique de développement et de l'optimisation du sport et de l'activité physique de plein air tel que déposé par la MRC du Rocher-Percé (résolution numéro 19-01-006-E).

Monsieur le conseiller Richard Duguay se retire de la décision compte tenu de son implication professionnelle dans cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190211.066 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 12 h 43.

**VILLE DE CHANDLER**

---

**Louissette Langlois**  
**Maire**

---

**Roch Giroux,**  
**Directeur général et greffier**

# ANNEXE

Le 11 févr. 2019 à 15:47, Louise Langlois <[maire@villechandler.com](mailto:maire@villechandler.com)> a écrit :

Bonjour Roch,

Par ma décision de ce midi de ne pas signer la facture de Morency avocats, je mets donc mon veto pour les considérations suivantes.

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec Morency avocats avant que la résolution du 12 décembre soit adoptée.

CONSIDÉRANT que des élus ont discuté avec Morency avocats sans être mandatés;

CONSIDÉRANT que la résolution du 1 octobre 2012 cédant le bâtiment (ancienne gare) de Newport à l'ADJ de Newport n'a pas été respectée et qu'en conséquence, le bâtiment est toujours la propriété de la ville de Chandler;

CONSIDÉRANT la rencontre et les explications données par la SQ sur leur intervention la soirée de la fête des bénévoles visait l'organisme et non l' élu ;

CONSIDÉRANT que la demande de commandite pour l'organisation du party de bénévoles, entreprises et nouveaux arrivants a été faite par l'ADJ de Newport.;

CONSIDÉRANT que par cette demande de commandite l'ADJ devient l'organisatrice de la fête;

Pour ces considérants, je mets mon veto sur le paiement de cette facture.

Merci de donner suite à cette décision.

Louise Langlois  
Maire

Envoyé de mon iPad